

---

le vendredi 25 novembre 2011

## Invitation à un déjeuner conférence

### *La gouvernance des universités dans l'économie du savoir*

vendredi 9 décembre 2011 à 8 h 30  
au Grand salon (salle 2244) du Pavillon Maurice-Pollack

Conférencier invité : **Maxime Ouellet**, Ph. D. (études politiques) à l'Université d'Ottawa, chercheur associé à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), chercheur associé au Groupe de recherche interdisciplinaire sur la communication, l'information, et la société (GRICIS-UQAM), et professeur au Cégep Lionel-Groulx.

[Mise en contexte de la conférence] *«Cette présentation a pour but de questionner les présuppositions idéologiques au fondement de la restructuration des universités selon le modèle de la gouvernance entrepreneuriale dans le contexte d'une économie dite du savoir. Il s'agit de voir en quoi le modèle de gouvernance adopté par les universités vise à arrimer celles-ci sur les mécanismes de valorisation de l'économie financiarisée. Dans ce contexte, la question qui doit être posée est de savoir quelle est la mission de l'université : la transmission du savoir, ou bien la sous-traitance pour le bénéfice des corporations multinationales ?»*

NB : Puisqu'un petit déjeuner sera servi, nous vous demandons de **confirmer votre présence avant le 6 décembre 2011 à 15 h** à [scccul@sccc.ulaval.ca](mailto:scccul@sccc.ulaval.ca)

Pour en savoir plus sur l'IRIS : <http://www.iris-recherche.qc.ca/>

- **Négociation**

Les mercredi 16 et vendredi 18 novembre ont eu lieu deux **rencontres spéciales avec nos membres chargés d'enseignement**, où nous leur avons présenté les récentes offres de l'Employeur relativement aux contrats des chargés d'enseignement, à la détermination de la charge de travail, au régime d'emploi, au recrutement et aux congés à traitement différé autofinancés. Ces deux réunions doivent être reconnues comme historiques pour notre Syndicat tant en ce qui concerne le fort pourcentage de participation qu'en ce qui a trait à la

qualité des questions et interventions. Le point principal sur lequel nos membres ont insisté est la nécessité de baliser le nombre maximal de cours par année. Si nos membres se sont montrés intéressés par la formule proposée touchant aux congés à traitement différé autofinancé, ils ont émis de sérieuses réserves au sujet de l'idée patronale d'une entente individuelle entre le responsable d'unité et le chargé d'enseignement pour la détermination de la charge de travail. Il semble qu'il s'agisse là d'un problème de confiance mutuelle entre un employeur et un employé n'ayant pas de permanence. Il faut enfin faire remarquer que de nombreux membres ont soulevé la question des contrats d'un an. En effet, pour des enseignants qui travaillent à temps plein depuis plus de 10 ans, ne pouvoir avoir que des contrats d'un an apparaît comme quelque chose de particulièrement injuste pour leur contribution continue à la mission d'enseignement de l'Université Laval.

- **Comité des relations du travail**

- **Contrats d'heures de tâches liées**

- Si votre unité vous confie des tâches liées, il est important que vous distinguiez l'objectif final des heures que vous travaillez. Contrairement au forfait, les tâches liées obéissent au principe « heure travaillée/ heure payée ». Vous n'avez pas à accomplir plus d'heures que ce qui est prévu à votre contrat. Ainsi, si vous signez un contrat de 150 heures (1 point) de tâches liées pour monter un cours, vous devez travailler ces 150 heures. L'unité ne peut pas vous demander de faire plus d'heures sans vous rémunérer en conséquence. Nous vous recommandons donc fortement de noter vos heures afin de prouver votre travail. Nous apprenons fréquemment que des chargés de cours finissent le travail sans être payé, même s'ils doivent pour cela doubler ou tripler leurs heures. **La préparation de cours à distance se trouve souvent au cœur de ces litiges.** Soyez vigilants, et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des doutes.

- **Vie syndicale**

- **Kiosque d'information du SCCCUL au pavillon Palasis-Prince**

- Le mercredi 23 novembre au pavillon Palasis-Prince sur l'heure du diner, [plusieurs militants](#) du SCCCUL ont eu le plaisir de rencontrer plus d'une centaine d'étudiants et membres du personnel afin de les sensibiliser à la négociation des chargées et chargés de cours tout en leur distribuant bouillon et sandwiches. Les membres du SCCCUL ont aussi profité de l'occasion pour discuter de la consultation sur la gouvernance et de la hausse des frais de scolarité.

- **Intersyndicale**

---

**La Coalition régionale opposée à la tarification et à la privatisation des services publics** tenait des États généraux des mouvements sociaux de Québec et Chaudière-Appalaches les 18 et 19 novembre 2011 au Campus de Charlesbourg du Cégep de Limoilou. La fin de semaine s'est ouverte par une assemblée publique sur l'éducation. Le SCCCUL y était. Pour voir les photos des États généraux [cliquer ici](#). Pour en savoir plus, visitez la [page Facebook de la Coalition](#)

- **Assemblée générale de l'Université Laval**

**L'assemblée générale de l'Université Laval** s'est tenue le mercredi 23 novembre au pavillon Gene-H.-Kruger, de 14 h à 15 h 30, devant une assistance composée d'une vingtaine de membres de la communauté universitaire. Denis Brière, recteur, John Porter, président du conseil d'administration, et Josée Germain, vice-rectrice à l'administration et aux finances, ont présenté différents rapports, à la suite desquels s'est déroulée la période de questions. Puma Freytag, président du SCCCUL, a profité de cette opportunité pour interpeller notre Recteur sur l'utilisation du mot *clientèle* au lieu des termes *étudiants* ou *effectifs étudiants* dans les rapports officiels et a manifesté son inquiétude de voir baisser la qualité de l'enseignement à distance au profit de priorités financières à court terme.

---

*L'Équipe du SCCCUL*



[Rejoignez le SCCCUL sur Facebook !](#)